
Collex-Bossy, Satigny et Versoix prennent acte de l'interruption du processus de recherche de site pour une décharge de mâchefers.

Les pétitions lancées dans les trois communes ont certainement permis de convaincre le Conseiller d'Etat Luc Barthassat de la nécessité de trouver d'autres solutions à l'enfouissement des mâchefers. Les communes concernées demandent désormais l'abandon définitif de cette recherche de site. Elles sont maintenant attentives à la volonté exprimée de faire de Genève un canton pilote en Suisse pour la valorisation des mâchefers et veilleront à ce que les travaux se poursuivent dans le sens de trouver et de mettre en œuvre de nouvelles techniques.

Depuis le début, les sept communes pressenties initialement par l'Etat pour abriter une nouvelle décharge de type D (Anières, Jussy, Laconnex, Collex-Bossy, Versoix, Russin et Satigny) ont fermement dit «Non!» à un tel principe et ont demandé de manière répétée à la Direction générale de l'environnement d'explorer d'autres pistes permettant de traiter et de valoriser les déchets de mâchefers. Cette volonté a été confirmée dans une lettre ouverte adressée au Conseiller d'Etat le 22 novembre 2017.

Au cours des derniers mois, des séances d'information au public ont eu lieu dans les communes potentiellement impactées, à l'issue desquelles trois pétitions ont été lancées. Ces pétitions émanent de groupes de citoyens qui se sentent concernés par les enjeux de durabilité soulevés. Ces pétitions ont largement été soutenues par les autorités politiques communales, ainsi que par AgriGenève qui s'est joint au mouvement en lançant sa propre pétition. En France voisine et dans les communes vaudoises de Terre-sainte, une forte opposition s'est manifestée contre la création d'une telle décharge.

Ces pétitions, contenant plus de 12'000 signatures, seront remises dans le cadre d'une manifestation mercredi 2 mai 2018 au Vice-président et au Sautier du Grand Conseil.

Les sept communes concernées constatent que les deux décisions prises hier par le Conseiller d'Etat en charge du DETA vont dans le bon sens.

Convaincues que d'autres alternatives à la décharge de mâchefers sont possibles, elles demandent vivement que ce processus de recherche de site désormais interrompu soit définitivement abandonné et veilleront à ce que le comité d'experts œuvre dans ce sens.

Pour tout complément d'information:

Versoix

Cédric Lambert, Maire
cedric.lambert@versoix.ch
076 223.04.35



Collex-Bossy

Arnaud Ythier, Maire
a.ythier@collex-bossy.ch
079 200.26.86



Satigny

Anne Revaclier,
Conseillère administrative
a.revaclier@satigny.ch
076 413.12.48

